

40^{es} journées annuelles de l'Avef Les vétérinaires équins sur plusieurs fronts

Près de 750 badges ont été distribués lors des journées 2012 de l'Association vétérinaire équine française (Avef) qui se sont tenues du 11 au 13 octobre à Reims (Marne). Outre des sessions de formation variées, le congrès a été marqué par une actualité riche.

Ces derniers mois ont été une période charnière pour la profession vétérinaire et nos confrères équins. Avec des passages difficiles sur certains dossiers, mais aussi de réels changements. Jean-Yves Gauchot, président de l'Avef, a retracé les grandes avancées lors de l'assemblée générale de l'association à Reims.

Ainsi, les évolutions du mandat sanitaire se sont concrétisées. « Désormais, tous les détenteurs de 3 équidés et plus sont tenus de désigner un vétérinaire sanitaire. Il s'agissait d'une demande de l'Avef afin de consolider le rôle de pivot du praticien au niveau sanitaire », a précisé notre confrère. Un dispositif qui complète celui prévu dans le décret "détenteur". « Si nous voulons avoir une politique sanitaire efficace, il faut passer par un bon fichier, et savoir où sont les chevaux. Nous avons aussi l'obligation du registre d'élevage, nous en sommes les acteurs auprès de nos clients et des professionnels. » Replaçant aussi les actions de politique sanitaire dans le cadre du Réseau d'épidémiologie en pathologie équine (Respe), notre confrère a poursuivi : « Face au désengagement de l'État, nous avons pris le pari de réaliser l'identification. Il faut que nous l'assumions totalement, cela fait partie



© MARINE NEVEUX

de la base du suivi sanitaire et de notre travail. Cette politique passe aussi par le remplissage du feuillet des traitements médicamenteux, car nous ne sommes pas à l'abri d'un scandale alimentaire lié aux résidus chez les chevaux importés ou à des manquements à la réglementation sur la phénylbutazone. »

2 acteurs dans le périmètre d'exercice des vétérinaires

Conséquences des États généraux du sanitaire et des ordonnances parues depuis, 2 acteurs, les ostéopathes et les techniciens dentaires, s'insèrent dans le périmètre professionnel des vétérinaires, non sans grincement de dents chez plusieurs confrères. Le dossier des ostéopathes n'est pas au point mort, « un conseil d'orientation se met péniblement en place, constate Jean-Yves Gauchot. La Direction générale de l'enseigne-



© MARINE NEVEUX

Les Avef juniors et leur responsable, Marc Hasdenteufel.

ment et de la recherche ne va pas mettre en place des formations, mais va s'assurer que les ostéopathes animaliers qui le font entrent bien dans le cadre du référentiel. Je n'ai pas de dates d'échéance. » Le dossier est délicat, voire polémique. « Nombre d'adhérents trou-

Prix et récompenses

Le programme scientifique varié, dispensé dans plusieurs salles, a ponctué ces journées, toujours marquées par une forte implication des commissions de l'association à l'organisation des sessions.

- ▶ Charles-François Louf, président du conseil scientifique de l'Avef, a remis les **prix de thèse** à 3 concœurs : Clémentine Le Bescond (Alfort), pour sa thèse « *Plastination d'une série de cœurs de chevaux : outil d'aide à la compréhension des images échocardiographiques* », Aurélie Billot (Oniris) pour « *Radiographie de la tête chez le cheval : images normales et anormales* » et Amélie Cadon (Oniris) pour « *Réalisation pratique d'un examen échographique chez le cheval et le poney à partir de données bibliographiques et expérimentales* ».
- ▶ La **bourse de l'Avef** a été attribuée à Marianne Depecker (Oniris) pour son travail sur l'*inflammatory airway disease* (IAD) chez le trotteur.
- ▶ Le **prix du poster scientifique** revient à l'Anses de Goustranville pour un travail sur le peptide antimicrobien comme solution alternative au traitement antimicrobien. Celui du poster pratique revient à Mathieu Lacourt et Xavier d'Ablon pour un cas de fixation d'une fracture de rotule.



Charles-François Louf, président du conseil scientifique.

© MARINE NEVEUX

Le vétérinaire équin qualifié évolue en CEAV

Après un dossier mûri et porté pendant plusieurs années, le projet de "vétérinaire équin qualifié" est finalement abandonné. « *Il fallait prendre une décision, cela a fait débat chez nous, et nous avons pris une autre orientation* », a expliqué Jean-Yves Gauchot. L'idée est aujourd'hui d'évoluer vers un certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV) de médecine et pathologie des équidés qui serait réservé, via la validation des acquis de l'expérience (VAE), à des praticiens expérimentés.



© MARINE NEVEUX

vent que nous avons trop lâché. Mais il fallait faire des concessions, estime le président de l'Avef. La gynécologie équine devait rester dans le périmètre technique et sanitaire du vétérinaire, mais la filière ne nous soutenait pas pour l'ostéopathie et la dentisterie. » En dépit des concessions faites, le président espère que « *l'atterrissage sera doux* ». La mise en place du Conseil d'orientation stratégique d'ostéopathie animale (Cosoa) a également été poussive, voire chaotique... Certains confrères ont été court-circuités. À ce jour, le projet de décret est soumis au service juridique du ministère de l'Agriculture et son contenu reste secret. L'Avef avait demandé qu'un de ses représentants soit présent au Cosoa, mais la réponse se fait attendre...

Pour les techniciens dentaires, la voie est celle d'un accord conven-

De gauche à droite : Richard Corde (vice-président de l'Avef et président de la LFPC), Pierre Lekeux (président de la fondation Hippolia), Jean-Yves Gauchot (président de l'Avef).

tion cadre. Les techniciens dentaires ne seront pas sous l'autorité d'un vétérinaire, mais ils devront suivre un référentiel et le Code de déontologie. Plusieurs situations se présenteront donc : des techniciens dentaires libéraux, des techniciens dentaires sous l'autorité d'un vétérinaire (ASV, un module avec des équivalences prévues par l'Avef) et des techniciens salariés. Ils seront soumis à l'inscription sur une liste contrôlée par les conseils régionaux ordinaires.

L'Avef proactive

M. Rouget représentait l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN-Directe¹) lors de l'assemblée générale. Jean-Yves Gauchot a noté les améliorations et la démarche constructive de la profession en matière de radioprotection. Des vagues d'inspection ont été menées chez les praticiens canins, mais aussi équins : points positifs et d'amélioration ont été recensés à chaque fois. La démarche est aussi celle d'une meilleure communication entre tous les acteurs. Jean-Yves Gauchot a aussi mis en exergue le travail actuellement en cours à l'Avef sur la question de l'antibiothérapie. L'association fait écho au plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire. Le sujet est particulièrement d'actualité et l'Avef veut jouer un rôle actif et moteur. Elle est ainsi à l'initiative de l'établissement de recommandations, par voie de consensus formalisé, pour l'usage des antibiotiques chez le cheval.

Une pétition contre les boucles auriculaires

Le bouclage auriculaire des équidés destinés à la boucherie a suscité un vif débat. Une pétition lancée lors du congrès a recueilli le soutien de nombreux praticiens. Notre confrère Vincent Boureau, responsable de la commission "bien-être et comportement" de l'Avef, est revenu sur l'enquête à la base de ce projet : « *L'argumentaire développé montre que cette méthode ne répond pas à toutes les obligations : de traçabilité, de certification (elle est falsifiable), sanitaires (30 % d'échec par surinfection), économiques. Et d'un point de vue éthique, ce bouclage soulève nombre de questions.* » Le projet n'emporte pas non plus l'adhésion des éleveurs... « *Le public est vent debout contre cette méthode archaïque, 16 000 signatures ont été recueillies en 48 heures* », s'est félicité Vincent Boureau.

Par ailleurs, Richard Corde, président de la Ligue française pour la protection du cheval (LFPC) et vice-président de l'Avef, a rappelé qu'il aimerait « *développer le réseau de vétérinaires sentinelles pour que les responsables régionaux de la ligue puissent avoir des contacts plus privilégiés avec des confrères* ».

Une affaire à suivre, avant la prochaine édition du rendez-vous annuel des confrères équins, déjà prévu à Deauville, du 24 au 26 octobre 2013. © MARINE NEVEUX

¹ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.